

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 15

À dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

L'an deux mille vingt-trois  
Et le vingt-cinq avril  
Date de convocation  
19/04/2023

Date d'affichage  
26/04/2023

Présents :

C. BERTHOUSE	F. CHENEVIER	E. GARCIA
	S. JEMOUR	C. JULLIA
O. LAFON	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
E. OSTINS	C. PAUZIN	N. PERRIER
D. REVOL	C. ROUSSELLET	C. VERT

Absents et excusés : P. GAUTHIER,

Pouvoirs : P. GAUTHIER à V. MEYRAND-DELOCHE

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

**Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2023.**

### **DCM15/2023**

#### **Décision modificative n°1 - budget principal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une erreur de montant dans le vote du B.P. 2023 été constaté par le service du contrôle budgétaire au niveau des dépenses de fonctionnement - compte 6553 « contribution incendie ».

Conformément au 4° alinéa de l'article L1424-35 du CGCT et au 7° de l'article L2321-2 du CGCT, la dépense de la contribution incendie constitue une dépense obligatoire et doit être budgétée au moins égale à la notification du SDIS.

Il a été budgété et voté 24 450 € au lieu de 24 538 €.

Il y a lieu de prendre une décision modificative pour ajuster le compte 6553.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide la décision modificative budgétaire suivante :

. DF - Chap 65 - cpt 6574 : - 90.00 €

. DF - Chap 65 - cpt 6553 : + 90.00 €

**Contre : 0 Pour : 15**

#### **Compostage partagé**

La loi de transition énergétique impose aux collectivités de trouver des solutions de tri et de réduction de la quantité de déchets mis en décharge. Le SIRCTOM propose la solution du compostage « individuel » (distribution gratuite avec formation) et « partagé » sur le domaine public (accompagnement du SIRCTOM pour la mise en place et l'entretien et la formation de « référents » choisis parmi les habitants, élus et agents communaux). Le Conseil décide de s'engager dans les deux solutions proposées par le SIRCTOM.

### Informations et courriers divers

- La Paroisse « Notre Dame de la Valloire » désire remplacer les projecteurs « allogène » de l'église par des projecteurs « LED » pour un montant de 1 161 €HT selon le devis présenté par l'Ets Claude GRENIER. Le Conseil décide de prendre en charge 50 % de la facture.
- Présentation de deux devis (SIRCTOM : mise à disposition de 2 bennes et enlèvement par agents communaux et ARC EN CIEL Recyclage : 4628 €) concernant l'enlèvement des déchets sauvages déposés à différents endroits de la commune et contenant de l'amiante. Le Maire donne lecture du courrier adressé au Procureur de la République afin de savoir où en est la procédure (dépôt de plainte, poursuite des protagonistes) et la décision d'enlèvement sera prise par la suite en fonction de la réponse du Procureur.
- Lecture du courrier du Département de la Drôme concernant l'étude d'aménagement d'un carrefour RD1/RN7 Creux de la Thine et l'implantation d'un feu tricolore.
- Lecture du courrier de la SNAA (société nautique Andance/Andancette) et de sa mise en sommeil.
- Lecture du courrier de la Boressoise concernant la demande de prêt de salles pour les cours de musique pendant les travaux de la maison des associations de Beausemblant (saison 2023/2024). Le Conseil donne son accord de principe.
- Lecture du courrier de M. BERY Michel qui fait le tour de France à pied afin de sensibiliser à la maladie de Parkinson.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h40.**

*Liste des délibérations :*

DCM15/2023 : Décision modificative n°1 : Budget Principal;

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER, Pouvoir à V. MEYRAND-DELOCHE	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR,	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL,	Norbert PERRIER,